



RESEAU WASSILA

Réseau de Réflexion et d'action en faveur des
Femmes et des enfants victimes de violence

Convention des Nations Unies du 2 décembre 1949 : « *La prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine* »

"Le corps humain est inaliénable".

A l'occasion de la Journée mondiale de l'Enfance, le 1^{er} juin, une émission radio sur les agressions sexuelles et les enlèvements d'enfants a été l'occasion, de la part d'une participante à ce débat, d'une « proposition » de lutte contre ce fléau, solution miracle, qui malheureusement reprend en fait une attitude communément partagée par une frange de la société, une certaine presse et par des décideurs : la création de maisons de prostitution «pour répondre aux frustrations sexuelles des hommes» qui seraient à l'origine de ces crimes. Ces déclarations et ce raisonnement nous mettent dans l'obligation de dire pourquoi nous sommes absolument scandalisés que de tels propos puissent être tenus, et que ce type de « solutions » totalement trompeuses et allant à l'encontre de la dignité humaine, ont pour objectif de nous éloigner de mesures réelles de protection des enfants.

Le Réseau Wassila de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ne peut rester silencieux face à de telles déclarations. On peut se demander si cette manière de poser le problème n'est pas d'abord de justifier le crime

C'est parce qu'ils ne peuvent « assouvir leurs besoins sexuels » qu'ils commettent ces crimes. Si on suivait ce raisonnement, tous les êtres humains et donc les hommes, ne parlons pas des femmes, seraient des assassins en puissance puisque l'instinct sexuel arrive à maturité à la fin de l'adolescence 16-18 ans, à peu près, alors que le mariage n'intervient qu'autour de la trentaine. On devrait donc arriver à un chiffre beaucoup plus élevé de criminels. De plus, malheureusement, les faits sont têtus, être « frustré » n'explique pas tout puisque même des hommes mariés, qui ont donc une sexualité connue et reconnue commettent ces agressions sexuelles et ces viols.

Heureusement pour nous, il y a longtemps (quelques millénaires) la « civilisation » a permis le passage de la nature à la culture et fondé des règles de vie en société. Elle a élevé et fixé des interdits, et des lois, dont celui du respect de la vie et de l'intégrité des personnes, principe respecté par le plus grand nombre, et intériorisé par le processus de l'éducation (c'est ce qu'on appelle la morale) par une grande partie de la société humaine. Il reste que des crimes sont commis qu'il faut sanctionner et prévenir.

Est-ce que la légalisation des maisons de prostitution sous d'autres cieux a fait disparaître les viols d'enfant ? Non. Les agressions sexuelles, les enlèvements et viols d'enfants sont des crimes horribles dont les racines sont dans la perpétuation de la domination d'êtres humains par d'autres êtres humains et dans l'éducation à la violence, souvent assimilée à l'identité masculine.

Le système de la prostitution ne fait que normaliser le principe de la domination et de l'exploitation du corps des femmes. La prostitution est-elle meilleure, légitime quand elle est enfermée dans une « maison » (rappellerait-elle la famille ?), gérée par des professionnels bénéficiaires de grades, promotions et retraite, dans une activité soumise à règlement intérieur, paiement d'impôts, contrôles administratifs avec ses fonctionnaires, sa bureaucratie

au niveau communal, wilaya ou national? On l'appellerait alors « les travailleurs et travailleuses du sexe » ?

Comment va-t-on fixer les besoins nationaux 10% ? 15% de la population totale ? Plus ? Quel pourcentage suffira pour « répondre aux frustrations sexuelles de ces mâles » ?

Au fait, qui va aller meubler ces maisons de prostitution ? Comment va-t-on sélectionner cette catégorie de population à sacrifier pour « l'intérêt public » ? Les femmes, les filles et les enfants des classes défavorisées, pour nourrir leurs familles, parce qu'il est impossible de trouver du travail ? Les SDF parce qu'on ne sait qu'en faire et où les mettre ? Les « blessés de la vie » ? quand on sait que les prostitués sont souvent des personnes détruites ou fragilisées parce qu'abusées sexuellement ou victimes de violences ou de négligences graves par des proches dans leur enfance ? On sait surtout que le système de prostitution est basé sur la violence, la torture, pour générer des milliards de dinars, de dollars ou d'euros de par le monde, au profit des proxénètes, ce que montrent la plupart des enquêtes internationales.

Peut-on répondre à un crime par cet autre crime, la traite des êtres humains ? La légalisation des maisons de prostitution est la mise en esclavage sexuel officielle d'êtres humains donnés en pâture à des mâles, consommateurs ou proxénètes, des esclaves femmes surtout, mais aussi des hommes et des enfants et des adolescents puisque, peut-être, faut-il répondre aux différents goûts ? Avec les traitements qui vont avec : viols, coups, chantages, tortures, assassinats et peut être la drogue comme moyen pour la personne prostituée d'oublier un moment la déchéance.

Le libéralisme sauvage, la pauvreté et la précarisation sociale touchent de plus en plus de catégories de populations qui doivent trouver les moyens de survivre quelles que soient les sources de revenus. La survalorisation des signes extérieurs de richesse et de consommation ostentatoire pousse également des jeunes, filles et garçons qui, sans vivre dans la pauvreté ne peuvent réaliser leurs aspirations, vers la prostitution ou la délinquance, à défaut de trouver un sens à leur existence dans une société qui ne leur offre aucune perspective !

Sur le plan international le libéralisme victorieux semble dessiner de plus en plus une intégration des sexes humains dans le marché économique mondial. Cette marchandisation du corps humain est totalement contraire non seulement à la dignité et au respect de la personne mais également contraire au droit tel que défini dans les textes de loi. Elle génère de tels crimes qu'elle est aujourd'hui condamnée mondialement comme une violence, un avilissement de la personne humaine réduite à un objet par « celui qui paie ». Elle est le thème de campagnes de condamnation du système patriarcal de domination masculine qui l'a produite historiquement. De nouvelles législations au niveau mondial proposent des sanctions qui pénalisent les proxénètes et les consommateurs, contrairement à l'ancienne législation qui criminalisait les prostitués, et lancent des politiques d'aide à la réinsertion sociale des prostitués.

Réglementer par l'Etat la prostitution est totalement anticonstitutionnel, à l'encontre de l'article 34 de la Constitution et contraire aux textes internationaux ratifiés par l'Algérie.

Trouvons de vraies solutions aux problèmes de violences sexuelles contre les enfants, dans le respect de la dignité et l'intégrité de tous les citoyennes et citoyens, avec le reste du monde qui commémorera le 10 décembre 2008 le 60^e anniversaire de la déclaration des droits de l'Homme (les droits de la personne humaine pour être plus juste) et du, de la, citoyen (ne).